

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D5-2017

Séance du 26 janvier 2017 – Convocation du 16 janvier 2017

Compte rendu affiché le 3 février 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTASE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE, Marine MATHEY par Christine PERRIN, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD, Maria DA SILVA PIRES par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Désignation d'un représentant au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks

La commune adhère au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks. À ce titre, elle a désigné par élection au scrutin secret et à la majorité absolue ses délégués (3 titulaires, 3 suppléants) conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales le 17 avril 2014. Suite au décès de M. Alain MARTIN-RABAUD, une nouvelle élection a été organisée le 23 avril 2015.

Pour mémoire, les délégués suivants ont alors été élus :

Titulaires : Valérie GLATARD, Laurent BUFFARD et Sylviane CARISSIMI

Suppléants : Claire POINT, Michel HU et Jamila HARZALLAH

Suite à la démission de Mme Jamila HARZALLAH, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant.

La candidature suivante a été enregistrée : Philippe BIRKER

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21).

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L2122-7
- VU les résultats de l'élection du Conseil Municipal du 30 mars 2014,
- VU les délibérations du 17 avril 2014 et du 23 avril 2015 relatives à la désignation des représentants au Syndicat intercommunal du lycée Rosa Parks,
- **PROCEDE à l'élection au scrutin secret des délégués de la commune au Syndicat du Lycée Rosa Parks et constate les résultats suivants :**
 - **Votants : 26**
 - **Exprimés : 26**
- **DESIGNE en conséquence Philippe BIRKER en tant que délégué suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks,**
- **DIT que désormais la commune est représentée par Valérie GLATARD, Laurent BUFFARD et Sylviane CARISSIMI en tant que délégués titulaires ; Claire POINT, Michel HU et Philippe BIRKER en tant que délégués suppléants au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/02/2017

- Publication ou affichage le 01/02/2017

Valérie GLATARD, Maire:

